

Alternatiba-Besançon le 17 octobre 2015

Esplanade des droits de l'Homme

Nous avons déroulé, tout le long de l'Esplanade des droits de l'Homme, le tapis des migrants, tel un mémorial ; il comporte les noms de 17 306 personnes qui ont péri en voulant entrer en Europe, celles dont on a retrouvé les corps, entre 1993 et 2012. Mais combien d'autres ?

Ce tapis a été déployé devant la Cour européenne des droits de l'homme et à l'intérieur du Parlement européen pour demander que les droits des migrants soient au coeur de la politique européenne.

Dans notre « Village des alternatives pour la justice climatique », nous n'oublions pas les populations du Sud : ce sont les 1ères victimes des bouleversements climatiques, alors qu'elles en sont les moins responsables.

En 1^{er} lieu, c'est aux migrants que nous pensons, présents en France ou en chemin vers l'Europe, fuyant la guerre, les violences, la faim, les expulsions de leurs terres ; un chemin vers l'Europe, toujours difficile qui conduit trop souvent à une mort absurde et inacceptable.

Et demain, qu'en sera-t-il avec la montée du niveau des océans submergeant les deltas des grands fleuves ? Combien de « déplacés » climatiques ? L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avance le chiffre de 1 milliard à l'horizon 2100. Qui va leur donner un statut ? Et lequel ?

Nous refusons de faire de tri dans les causes de l'exil : en face de personnes qui fuient des situations de guerre ou de misère, la seule conduite digne, c'est celle fondée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux.

Aujourd'hui, nous faisons nôtre, ce texte de convergence mis au point au Forum Social Mondial de Tunis en 2015 , signé par le CCFD-Terre solidaire et transmis à l'ONU à l'issue du Forum Social Mondial :

nous, organisations et citoyens-ennes, appelons les pays du monde à adopter un nouveau traité international sur le droit des migrantEs et sur la citoyenneté universelle. Nous considérons la planète comme un patrimoine commun : nul ne choisit ni le lieu, ni l'époque, ni le contexte politique, économique et

environnemental de sa naissance. La migration, intrinsèquement liée à l'Histoire de l'humanité, est une richesse. Le droit de migrer puise ses racines dans les luttes pour la reconnaissance des droits humains. Il s'appuie sur de grands textes, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (notamment son article 13), la Convention Internationale du Droit des travailleurs migrants et de leurs familles, et la Convention de Genève.

Nous souhaitons proposer un nouveau traité international qui s'articulerait autour des axes suivants :

- Aucun être humain n'est illégal. Les migrantEs doivent être reconnuEs comme des citoyenEs à part entière.*
- Les migrantEs devront accéder aux mêmes droits civiques et sociaux dans le pays d'accueil que les citoyens nationaux, notamment en matière d'éducation, de soins, de travail, de participation à la vie démocratique.*
- La reconnaissance du droit d'asile comme un droit inaliénable doit être appliqué sans restriction et élargi aux victimes du dérèglement climatique ».*

- See more at: <https://fsm2015.org/article/2015/04/08/assemblee-de-convergence-sur-la-liberte-de-circulation-et-dinstallation-et-la#sthash.qTs1HVEZ.dpuf>